

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.10.1982	Date de révision	Date de mise en application 1.1.1983
1. Dénomination de la fonction			Code fonction
Contremaître-surveillant/contremaîtresse-surveillante de travaux			6.14.015
2. But de la fonction			
Diriger, organiser et contrôler le travail d'équipes d'entretien du réseau routier cantonal. Examiner des demandes d'autorisation de travaux, en assurer et en surveiller l'exécution conformément au cahier des charges, aux normes réglementaires et aux mesures de sécurité.			
3. Description de la fonction			
Outre les activités définies dans la fonction type de "surveillant/surveillante de travaux", la fonction implique notamment : - la direction, le contrôle et l'organisation du travail des équipes du secteur; - la coordination du travail entre les équipes elles-mêmes et avec le personnel d'autres services; - l'organisation des tâches des véhicules et machines non attribuée aux équipes; - l'interprétation des renseignements météorologiques ayant trait à la viabilité hivernale; - le déclenchement des interventions en coordination avec les services intéressés; - l'exécution de diverses tâches administratives inhérentes à la conduite du personnel (informations, règlements de conflits, contrôles, formation, etc.).			
4. Exigences de la fonction			
Avoir un diplôme de contremaître maçon ou un titre jugé équivalent.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	G	B	F	Cl. max. 12
Points	26	13	36	8	32	Total 115